

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Bourdieu (Pierre), *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Seuil, Paris, 2012, 657 pages.

Voir une série de sujets variés abordés dans l'ouvrage de Pierre Bourdieu pour ceux qui souhaiteront se plonger dans son ouvrage *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992* : si la ligne ferroviaire entre Paris et Saint-Germain-en-Laye a été construite en 1837 c'est Claude Monet qui immortalisa la gare Saint-Lazare en 1877. Si les syndicats ont attendu leur législation en 1885, dès 1893 naquit la branche syndicaliste du courant socialiste avec la création par Ferdinand Pelloutier des Bourses du travail alors que la grève générale s'appuya sur des considérations d'ordre pratique qui ne furent pas à proprement parler utopique en permettant de mettre en perspective l'avenir des luttes contre le capitalisme.

L'institutionnalisation de la sociologie a été réalisée par l'élève d'Émile Durkheim, Paul Lapié, par son entrée dans les Écoles normales d'instituteurs en 1911. Après la scission du congrès de Tours en 1922, a été créée la SFIO. Or ce qu'avait déjà retenu du souffle de la Révolution française Jules Michelet, c'était le socialisme qui s'exprima avec Jean Jaurès en 1914. Par la loi promulguée le 9 décembre 1905, l'État républicain abolit le Concordat, ne reconnaît ni ne finance plus aucun culte et décide l'inventaire des biens de l'Église avant leur patrimonialisation sous le ministère d'Édouard Herriot en 1924. Le Français moyen a été une création des statisticiens dont le mot apparut pour la première fois dans le journal *Le Temps* le 19 avril 1924. Le racisme a fait son apparition dans la langue française en 1925 et a été défini en 1978 par l'Unesco.

Enfin le 21 juin 1936, la durée du travail est limitée par le Front populaire à 40 heures par semaines. Depuis la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* en 1789 à François Mitterrand jusqu'à la réduction du mandat présidentiel à cinq ans au lieu des sept ans prévus par la Constitution de 1875 par le référendum du 24 septembre 2000 il existe en France une pratique unanimiste du mandat présidentiel.

Thierry Couzin

Fraix (Catherine), Piccioni (Lucia), Poupault (Christophe), *Vers une Europe latine. Acteurs et enjeux des échanges culturels entre la France et l'Italie fasciste*, Peter Lang, Bruxelles, 2014, 327 page.

L'ouvrage consacré l'Europe latine embrasse de multiples facettes des échanges culturels entre France et Italie durant la période fasciste. Les négociations pour préparer le Pacte à Quatre et le retrait de la Société des Nations de l'Allemagne contribuèrent à renforcer les liens entre la France et l'Italie et aboutirent à la signature à Rome le 7 janvier 1935 des accords entre Pierre Laval et Benito Mussolini. Les réseaux de sa coopération latine comprirent l'Académie de France à Rome, l'École française de Rome, les Instituts de Florence et de Naples et l'alliance française. Le comité France-Italie a été reconstitué par Gabriel Faure en 1926 et présidé par l'académicien italianisant et historien de l'art Pierre de Nolhac. Le Corbusier est représentatif des artistes qui lors de leurs déplacements à l'étranger, subissent les rigueurs des régimes autoritaires et totalitaires qui entravent le rapprochement des élites culturelles. Au début des années 1930, il s'intéresse aux débats sur l'architecture fasciste et dès 1931 fait connaissance avec Guido Fiorini auteur du pavillon futuriste à l'Exposition coloniale de Paris. Le voyage qu'il fait à Moscou en 1931 le catalogue comme architecte bolchevique et il n'obtient l'autorisation de prononcer ses conférences qu'en mai et juin 1934 à Rome, à Gênes et à Milan après que le IV^e congrès international d'architecture moderne de l'automne 1933 sous la forme d'une croisière entre Marseille et Athènes ait amélioré ses relations avec les architectes italiens. Benito Mussolini affirma sa solidarité latine par sa présence aux représentations de la Comédie

française à Rome le 1^{er} juillet 1934 et à l'inauguration le 28 octobre 1934, jour anniversaire de la Marche sur Rome, d'une nouvelle salle du *Museo napoleonico* de Rome ; il expliqua le 7 mai 1935 dans *Paris-Soir* ce qu'il entendait par « *sœur latine* » et « *civilisation latine* ». Le poète Lionello Fiumi, entre iconoclasme futuriste et passéisme néoclassiciste, contribua à lancer l'*avanguardia* qui se développa dans la revue *La Diana*. Il pu entrer en relation avec Paul Hazard, critique littéraire, professeur de littérature comparée à la Sorbonne, spécialiste du XVIII^e siècle et titulaire à partir de 1925 de la chaire d'histoire des littératures comparées de l'Europe méridionale et de l'Amérique latine au Collège de France. En 1932, Lionello Fiumi fonda *Dante : bulletin mensuel de culture latine*, puis *Revue de culture latine*, qui parut en collaboration avec le Comité parisien de la Société Dante Alighieri qu'il dirigea jusqu'au 9 juin 1940, date à laquelle il quitta Paris, fuyant l'invasion nazie. Outre l'œuvre de Dante, elle publia en traduction française ou en version originale des auteurs latins comme Horace, et de grands classiques italiens comme Pétrarque, Boccace, Ugo Foscolo, Alessandro Manzoni et encore Giosuè Carducci, Giovanni Pascoli et Giacomo Leopardi. Mais la revue s'intéressa surtout à des écrivains et poètes contemporains, Gabrielle d'Annunzio, Alberto Moravia, Italo Svevo et Grazia Deledda, et accueillit de nombreux littérateurs français comme Pierre de Nolhac, Henri de Régnier, Jules Supervieille, Paul Valéry nommé administrateur du Centre universitaire méditerranéen à Nice en 1933, Georges Duhamel et le critique d'art André Salmon, et des représentants d'autres pays latins : le Portugais Adolfo Casais Monteiro, l'Argentin Enrique Mendez Calzada, le Brésilien Ribeiro Couto, le Mexicain Jaimes Torres Bodet et le Péruvien Alberto Guillén. Sa conception de la latinité s'ouvrit même aux cultures méditerranéennes en général, le poète arménien francophone vivant en Égypte Arsène Yergath, et Ante Cettineo, poète yougoslave écrivant en serbo-croate. Faisant abstraction des tensions diplomatiques entre les deux pays, la revue *Dante* continua d'afficher son engagement pour l'unité latine ainsi que l'annonça l'article « Mistral, la latinité et l'Italie, écrit début 1936 par l'historien félibre et linguiste Élie Menaut, dont la contribution s'ouvrit sur ces mots : « À la base de l'amitié franco-italienne, un élément fondamental est l'Amicizia latine ». Les « Italiens de Paris », ou groupe des sept, les peintres Massimo Campigli, Giorgio De Chirico et son frère Alberto Savinio, Filippo De Pisis, Gino Severini, Renato Paresce et Mario Tozzi ont fédéré les multiples identités régionales dans une perspective nationale et supranationale de sorte que toscanisme, italianité, latinité et romanité se renforcent mutuellement pour alimenter le mythe de l'universalité de la culture fasciste et sont devenus les ambassadeurs de la latinité et de la *mediterraneità* en un tournant sémantique qui a traduit leur fonction dans le rapprochement de l'Italie fasciste et la France, sa « *sœur latine* ».

Thierry Couzin

Jeanneney (Jean-Noël), *L'histoire, la liberté, l'action, Œuvres, 1977-2013*, le Seuil, Paris, 2013, 1010 pages.

Jean-Noël Jeanneney dont on connaît le parcours brillant à l'université, dans les médias et au gouvernement réédite un certain nombre d'essais, augmentés de réflexions actuelles.

Ces travaux évoquent de grands épisodes historiques comme le Cartel des gauches et le Front populaire, des phénomènes tels que l'immigration, le féminisme, le sida, les grands procès politiques, les relations entre le sport et l'argent... Ces analyses sont souvent mises en parallèle : la mort d'Hugo et celle de Sartre, les élections présidentielles de 1981 et celles de 2012, Rodin et Buren, les grèves de 1953 et celles de 1995... C'est la « concordance des temps » chère à l'auteur. Chemin faisant, il fait revivre des figures plus ou moins oubliées comme le journaliste Maurice Privat. Il s'intéresse aux cheminements : comment des responsables éclairés peuvent-ils

se laisser berner dans l'obscur affaire des avions renifleurs ? Il cherche à dissiper des lieux communs, ainsi le prétendu effacement des différences entre droite et gauche.

Jean-Noël Jeanneney, comme il se doit dans un essai, dévoile ses choix et ses préférences idéologiques. Il s'arrête particulièrement sur la fonction sociale de l'historien. Il montre qu'expliquer, rôle de l'historien, et juger, rôle du magistrat, forment deux missions différentes, mais moins distantes qu'on ne pense : l'historien, pas plus que le juge, ne peut se dispenser d'une « échelle de valeurs » pour distinguer « *entre le vrai et le faux [...], entre le bien et le mal* » (p. 815). L'auteur en déduit que l'histoire, imposant une distanciation scientifique, est une école de lucidité « *qui seule protège contre la naïveté de l'évidence immédiate* ». Ainsi les images, facteur d'excitation, doivent être replacées « *sous la lumière des comparaisons et dans le courant long qui les porte et les explique* » (p. 934). Jean-Noël Jeanneney avait jadis sous-titré son étude du Cartel des gauches « *leçon d'histoire pour une gauche au pouvoir* ». L'ensemble de ses œuvres constitue tout naturellement une leçon d'histoire pour tous.

Ralph Schor

Kessler (Marie-Christine), *Les Ambassadeurs*, Presse de Sciences po, Paris, 2012, 413 pages.

Au fil du temps, le nombre des ambassades a augmenté. La France possédait 9 représentations à l'étranger en 1881 et 161 en 2012. Cependant Marie-Christine Kessler, directrice de recherche au CNRS, se demande quelle est aujourd'hui l'utilité de ce type d'institution.

La réponse est fournie au terme d'une démarche qui se veut à la fois historique, sociologique et politologique. L'auteur montre que les diplomates sont des hauts fonctionnaires, recrutés par concours depuis les débuts de la III^e République, issus jadis de l'École libre des sciences politiques, aujourd'hui de l'ENA. Le recrutement extérieur reste marginal. Les nominations sont très politisées et dépendant souvent de réseaux. Malgré l'hétérogénéité sociale des ambassadeurs, il existe un esprit de corps et une culture commune.

L'ambassadeur, représentant d'un État et d'un gouvernement, bénéficie d'immunités, obéit à un protocole strict, met son capital social au service de son pays. Par ses contacts avec les autorités politiques et les oppositions locales, par les informations qu'il recueille et les jugements qu'il formule, l'ambassadeur participe à la conception d'une politique. Mais son rôle a évolué : il doit tenir compte de l'internationalisation et de la multiplication des actions de l'État, travailler avec de nombreux collaborateurs, commerciaux, financiers, culturels, sociaux, agricoles, militaires, policiers... qui ne dépendent pas toujours du ministère des Affaires étrangères. Pour ne prendre qu'un exemple, il existe actuellement 461 lycées français dans 130 pays, dont 77 en gestion directe, des antennes universitaires à l'étranger, 27 instituts de recherche, 145 instituts et centres culturels, 1075 Alliances françaises relevant du droit privé mais souvent subventionnées par l'État français. Ainsi l'ambassadeur effectue un travail fragmenté dont il délègue souvent une partie ; à la tête d'une administration lourde – l'ambassade de France aux États-Unis compte 697 personnes – il ne peut tout contrôler. Cependant il garde une utilité indéniable et la création d'ambassades communautaires n'est pas à l'ordre du jour.

L'ouvrage fait alterner les passages austères et les développements vivants consacrés à la vie quotidienne des diplomates, aux facteurs de réussite professionnelle, aux relations avec Paris, à la question des diplomates écrivains... Des portraits et des anecdotes, comme les circonstances de la déposition de l'empereur Bokassa, émaillent l'étude. Une exploration précise de la Carrière et du fonctionnement d'une institution réputée pour son goût de la discrétion.

Ralph Schor

Rauch (André) et Tsikounas (Myriam) (dir), *L'Historien, le juge et l'assassin*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2012, 285 pages.

Le livre *L'Historien, le juge et l'assassin*, issu du colloque « Justice et représentation du crime », tenu en 2010, se divise en quatre parties. La première de celles-ci propose une réflexion sur les sources, écrites, de nature policière, judiciaire, littéraire... ou audiovisuelles, sources qu'il faut dépouiller en relation avec les articles du Code pénal, les règles de la procédure, les études criminologiques. Il apparaît que, selon l'époque, le regard de la société est différent. Ainsi, l'inceste fut longtemps considéré comme un interdit moral plus que comme un crime. La pédophilie, aujourd'hui énergiquement pourchassée, fut exaltée par certains milieux progressistes dans les années 1960-1970. Les médias offrirent au fil du temps une interprétation de l'affaire Dominici très différente.

La deuxième section, centrée sur la dimension sexuée du délit, souligne d'abord la récurrence de l'antiféminisme. L'association privilégiée de la femme à la sorcellerie, à la fin du Moyen-Âge, résultait d'une pure construction. L'image de Charlotte Corday aboutit à élaborer un stéréotype antiféministe. Au XIX^e siècle, la perception des actes et des verdicts doit encore être mise en relation avec le sexe des coupables et, également, avec leur condition sociale. La présence de femmes dans le groupe terroriste Action directe, à la charnière des années 1970-1980, fut surtout comprise comme le signe des excès du féminisme dans la période précédente.

Le fait divers, objet de la troisième partie, offre aux lecteurs de la presse une approche déformée et partielle des événements. Cette réalité s'avère particulièrement évidente dans la chronique des tribunaux. Parfois émerge une « belle affaire » qui passionne le public pour des raisons diverses, parfois complexes : horreur, scandale, débauche précoce et parricide dans le cas de Violette Nozière, infanticides inexplicables chez Véronique Courjault. Certaines émissions télévisées, comme la série *En votre âme et conscience*, essaient de décrypter le mystère et les arcanes de la justice, mais ne donnent pas forcément une vue fidèle.

Enfin la dernière section étudie la figure de l'avocat d'assises et ses relations avec l'opinion publique à travers les médias.

Comme dans de nombreux colloques, l'intérêt des contributions apparaît inégal. Certaines, peu problématisées, proposent un récit linéaire et factuel. D'autres stimulent la réflexion et ouvrent des pistes à de nouvelles recherches. Celles-ci confirmeront sans doute une des constantes mises en évidence par le livre : le caractère subjectif des acteurs de la justice et la dimension contingente de cette dernière.

Ralph Schor